



AVIS PUBLIC

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, Guy Jauron, en sa qualité de secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, conformément aux articles 1027 et suivants du Code municipal, aux fins de se conformer à l'arrêté ministériel 2021-009 et/ou toutes autres mesures entourant la COVID-19 fixées par décret, arrêté ou autrement que les immeubles désignés dans le cadre du processus de vente pour taxes, seront vendus à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, **en mode virtuel**, le **jeudi 10 juin 2021, à 10h**, pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires avec intérêts, ou autres impositions dues sur ces immeubles, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Il appartient aux personnes intéressées à participer au processus de vente de vérifier sur le site internet de la MRC de Memphrémagog, au www.mrcmemphremagog.com, pour obtenir les détails quant au mode de fonctionnement retenu.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité) : Nom, date de naissance, adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu. Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Personne morale : Nom, forme juridique et loi constitutive (no NEQ), adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET pour le représentant d'une personne morale (compagnie ou autre) : (pièce d'identité avec photo) : Nom, qualité du représentant (mandataire), copie certifiée de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution du conseil d'administration, mandat, procuration ou autre)

Compte tenu que la vente sera procédée en mode virtuel, les personnes physiques ou morales intéressées doivent acheminer une copie à l'avance du formulaire de pré-inscription disponible sur le site internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com) à s.camire@mrcmemphremagog.com afin d'obtenir le lien électronique pour assister à la vente à l'enchère en mode virtuel. Ce lien sera acheminé la veille de la vente et seulement lorsque les conditions suivantes seront réunies : la fiche de pré-inscription ainsi qu'une traite bancaire au nom de la MRC de Memphrémagog ont été reçues par la MRC (voir la section mode de paiement ci-bas).

L'ordre dans lequel seront vendus les immeubles sera déterminé lors d'un tirage au sort dès le début de l'enchère publique.

Mode de paiement :

L'adjudicataire d'un immeuble doit payer le montant de son acquisition au moment de l'adjudication. Aux fins de respecter l'exigence de paiement immédiat dans un contexte d'enchère virtuelle, les personnes intéressées à enchérir doivent s'assurer que la MRC a reçu au plus tard le **mardi 8 juin 2021 à midi** un paiement sous forme de traite bancaire ou de chèque visé fait à l'ordre de la MRC de Memphrémagog. Le tout doit être acheminé dans une enveloppe cachetée, identifiée au nom de la personne physique ou morale désirant participer à l'enchère, et ce, à l'adresse suivante : 455, rue MacDonald, bureau 200, Magog (Québec) J1X 1M2. Le formulaire de pré-inscription devra être joint à cet envoi afin d'obtenir le lien pour assister à la vente pour taxes.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Memphrémagog avant le 10 juin 2021, moment de la vente. Il appartient au propriétaire d'un immeuble qui figure sur la liste des propriétés mises en vente et disponible sur le site internet de la MRC de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais.

Donné et signé à Magog ce 19e jour de mai 2021



Guy Jauron
Secrétaire-trésorier